



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 115239

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, dans notre pays, leur taux de chômage est trois fois supérieur à la moyenne. De plus, les personnes qui sont dans l'impossibilité de travailler de par leur handicap n'ont aucune garantie quant à l'attribution d'un moyen de vie décent, ce qui à son sens, est tout à fait intolérable. La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées devait être porteuse de progrès. Or, il apparaît qu'elle ne répond pas de manière satisfaisante aux attentes et aux besoins des personnes en situation de handicap, notamment sur la question des ressources : allocation aux adultes handicapés, pension d'invalidité, minimum vieillesse. En conséquence, une manifestation inter-associative est à prévoir dans les prochaines semaines autour de différentes revendications qui concernent les conditions d'accès au complément de ressources, l'augmentation des pensions d'invalidité et de l'Allocation adulte handicapé au 1er janvier 2007, la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH et de meilleures possibilités de cumul avec une activité professionnelle. Il n'est pas acceptable aujourd'hui que les personnes handicapées vivent en dessous du seuil de pauvreté, la loi du 11 février 2005 est pourtant le résultat d'un des chantiers prioritaires de M. le Président de la République ; les associations attendent donc du gouvernement des mesures concrètes visant à améliorer leur situation. Il lui demande de lui préciser sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115239

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 65